

Certificat CLéa

Avec le CERTIFICAT CLÉA®, faites certifier vos compétences et connaissances

Vous voulez évoluer dans votre entreprise, trouver un emploi, apprendre un autre métier, vous former... avec le Certificat Cléa, donnez plus de force à vos projets, multipliez vos chances de réussite.

- Cléa certifie que vous possédez une solide base de connaissances et de compétences dans 7 domaines
- Si des compétences vous manquent, Cléa vous propose des formations
- Le Certificat Cléa est un document officiel ; il est reconnu par les employeurs, dans tous les secteurs, dans toutes les régions

Public

Salariés

Demandeurs d'emplois

Objectifs

Cléa certifie que vous possédez une bonne base de connaissances et de compétences dans 7 domaines.

Il permet par l'évaluation, la formation et la certification à valider que vous possédez les connaissances et compétences initiales et nécessaires pour être autonome et efficace dans votre emploi

Contenu

4 étapes constituent le CléA

1. Information et conseil

Sans engagement de votre part, vous êtes accueilli en tête-à-tête par l'un de nos conseillers. Il vous présente le fonctionnement et les avantages de CLÉA et, en cas d'accord, ouvre votre dossier

2. Évaluation et détermination des points forts

L'évaluation est faite sur la base du référentiel validé par le COPANEF.

Une mise en situation permettant d'évaluer vos compétences et vos connaissances est réalisée.

Si des manques apparaissent, un parcours de formation vous est proposé.

Si l'évaluation indique que vous maîtrisez chacun des 7 domaines du socle de connaissances et de compétences professionnelles, votre est présenté devant un jury de professionnels.

3. Formation, renforcement des connaissances et compétences

Si cela est nécessaire, un parcours de formation individualisé vous est proposé. Basé sur les résultats de son évaluation, il se décline en objectifs pédagogiques clairs et propose un calendrier précis. Le formateur, qui ne peut être l'évaluateur, s'assure régulièrement des progrès réalisés.

À l'issue de ce parcours, d'une durée maximale de 5 ans, une nouvelle évaluation est réalisée, elle porte uniquement sur les connaissances et compétences qui ont été approfondies au cours de la formation.

4. La certification

Pour que la certification soit validée par le jury, vous devez totalement maîtriser l'ensemble des compétences des 7 domaines par le candidat, quel que soit votre métier ou votre secteur professionnel.

Composés paritairement de représentants d'employeurs et de représentants de salariés, les jurys se réunissent plusieurs fois par an. Ses membres sont indépendants des organismes prestataires concernés par l'évaluation ou la formation des candidats.

Les 7 domaines du certificat Cléa

S'exprimer en français

Calculer, raisonner

Utiliser un ordinateur

Respecter les règles et travailler en équipe

Travailler seul et prendre des initiatives

Avoir l'envie d'apprendre

Maîtriser les règles de base : hygiène, environnement, sécurité

Contact

04 91 29 63 80

contact@sigma-formation.fr

Pour aller plus loin

<http://www.certificat-clea.fr/>